

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 29 mars 2013 portant vérification de la conformité du barème proposé par la Régie de La Réole au 1^{er} avril 2013 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 21 décembre 2012

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL et Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la Régie de La Réole (La Réole), le 5 mars 2013, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} avril 2013. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par la Régie de La Réole

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de La Réole depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,102 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 21 décembre 2012 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de La Réole, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} avril 2013 correspond à une baisse de -0,102 c€/kWh.

3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par La Réole est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 21 décembre 2012.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de la Régie de La Réole
applicables au 1^{er} avril 2013 (hors TVA)

TARIFS	PRIX
Tarif tranche 1 (0 à 1 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	3,187 8,268
Tarif tranche 2 (1 000 à 6 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	4,394 6,968
Tarif tranche 3 (6 000 à 30 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	13,218 4,678
Tarif tranche 4 (30 000 à 150 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	13,226 4,678
Tarif B2S base (150 000 à 1 000 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€	78,605 5,017 3,554
Tarif B2S gros consommateur (1 000 000 à 5 000 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€	76.068 5,017 3,554